

SALARIÉS DÉNIGRÉS !!!

COMMUNIQUÉ DU SECTEUR DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DES SOINS ET DES SERVICES A DOMICILE.

L'arrêté du 31 juillet 2025 actant le refus de l'agrément des avenants 68 (revalorisation de l'ensemble des échelons de 6 points) et 69 (hausse des taux de cotisation du régime collectif obligatoire de complémentaire santé) a été publié ce jour au journal officiel.

Par le refus de l'agrément de l'avenant 68 qui a remplacé le 66 également rejeté en 2024 (celui-ci devait assurer aux salariés un minimum conventionnel supérieur au SMIC) ; la CGT qui n'était pas signataire, dénonce encore une fois le mépris porté aux salariés et aux usagers. Elle accuse les départements et le ministère de par leurs désaccords de mettre le secteur associatif de l'aide et des soins à domicile dans une plus grande précarité.

Contrairement aux annonces ministérielles qui actaient la reconnaissance des difficultés de notre Branche professionnelle et de la prise en charge de 1,6 million de personnes accompagnées au quotidien, la preuve est faite que les politiques publiques ne sont pas à la hauteur des enjeux de notre société. Voire elles bafouent le travail accompli par les 220.000 salariés qui œuvrent chaque jour au plus près de nos concitoyens les plus vulnérables.

Concernant l'avenant 69, son refus risque de compromettre fortement l'équilibre financier du régime collectif de la complémentaire santé de la Branche.

Voilà comment sont traités les indispensables d'hier (COVID) !!!

Dans ce contexte, la CGT ne lâchera rien, restera dans la négociation et sera déterminée à ce que les avenants soient agréés pour assurer la pérennité de la Branche.

La CGT constate encore une fois que le gouvernement favorise les nantis au détriment des plus défavorisés.